

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Identification du produit: Mélange concentré de matières premières aromatiques (parfum)

Nom: GINGEMBRE CONFIT

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange

Usage industriel uniquement. Ne convient pas à un usage personnel sous cette forme ou concentration.

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

BelCandle

Rue de la Jonction, 53

6880 Bertrix

contact@belcandle.be 00 32 61 31 51 53

1.4. Numéros d'urgence

Numéro de téléphone des urgences:

Belgique : +32 070 245 245 ; France : +33 (0)1 45 42 59 59 ; Luxembourg : +32 (0) 70 245 245

SECTION 2: Identification des risques**2.1. Classification de la substance ou du mélange Classification suivant réglementation (EC) No 1272/2008**

GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une grave irritation des yeux

Skin Sens 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon règlement (EC) No 1272/2008 Produit classé et étiqueté suivant la réglementation EC 1272/2008 (CLP)

Pictogramme de danger



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : ATTENTION**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

cinnamaldehyde

Eugenol

linalool

linalyl acetate

(R)-p-mentha-1,8-diene

Coumarin

Lavender oil (Lavandula Angustifolia oil)

4-tert-butylcyclohexyl acetate

Mentions de danger

H319 Provoque une grave irritation des yeux

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

P261 - Éviter de respirer les vapeurs ou poussières

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Portez des gants de protection / une protection oculaire / une protection faciale.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P501- Éliminer le contenu/récipient conformément aux exigences réglementaires nationales ou régionales.

2.3 Autre danger**Resultats des évaluations PBT et vPvb**

PTB : Non applicable

vPvb : Non applicable

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Description:** Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.**Ingrédients dangereux**

CAS: 120-51-4

EINECS: 204-402-9

Benzyl benzoate

 Aquatic Chronic 2, H411;  Acute Tox. 4, H302

>10–≤20%

CAS: 101-39-3

EINECS: 202-938-8

alpha-methylcinnamaldehyde

 Skin Sens. 1, H317

>5–≤10%



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Suivant le Règlement (EC) No 453/2010, 2015/830, 1907/2006 (REACH) & 1272/2008 (CLP)

Version 1

CAS: 97-53-0 EINECS: 202-589-1	Eugenol ⚠ Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	>5–≤10%
CAS: 4940-11-8 EINECS: 225-582-5	Ethyl maltol ⚠ Acute Tox. 4, H302	>1–≤5%
CAS: 104-55-2 EINECS: 203-213-9	cinnamaldehyde ⚠ Acute Tox. 4, H312; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	>1–≤5%
CAS: 91-64-5 EINECS: 202-086-7	Coumarin ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 3, H412	>1–≤5%
CAS: 78-70-6 EINECS: 201-134-4	Linalool ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317	>1–≤5%
CAS: 5392-40-5 EINECS: 226-394-6	Citral ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	>0.1–≤1%
CAS: 470-82-6 EINECS: 207-431-5	eucalyptol ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Skin Sens. 1B, H317	>0.1–≤1%
CAS: 765-70-8 EINECS: 201-303-2	2-hydroxy-3-methylcyclopent-2-enone ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1B, H317	>0.1–≤1%
CAS: 106-24-1 EINECS: 203-377-1 Index number: 603-241-00-5	geraniol ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	>0.1–≤1%
CAS: 600-14-6 EINECS: 209-984-8	2,3-Pentanedione ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ STOT RE 2, H373; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Sens. 1, H317	>0.1–≤1%
CAS: 106-25-2 EINECS: 203-378-7	Nerol ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	>0.1–≤1%
CAS: 5989-27-5 EINECS: 227-813-5	(R)-p-mentha-1,8-diene ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 3, H412	>0.1–≤1%
CAS: 71048-82-3 EINECS: 275-156-8	delta-1-(2,6,6-Trimethyl-3-cyclohexen-1-yl)-2-buten-1-one ⚠ Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	>0.1%

Règlementation (EC) No 648/2004 sur les détergents / Étiquetage du contenu

Parfums (Benzyl benzoate, Eugenol, Coumarin, Linalool, Citral, geraniol)

Information complémentaire: Pour le texte intégral des phrases H incluses dans le tableau ci-dessus : voir la section 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Information générale:**

Retirer immédiatement tout vêtement souillé par le produit. Amener les personnes concernées à l'air frais.

Après inhalation:

Donnez de l'air frais et, pour être sûr, appelez un médecin.

En cas d'inconscience, placez le patient de manière stable en position latérale pour le transport.

Après contact cutané:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer abondamment. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.

Après contact oculaire: Rincer les yeux ouverts pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. Si les symptômes persistent, consultez un médecin

Après ingestion:

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Une personne qui vomit alors qu'elle est allongée sur le dos doit être tournée sur le côté. Demandez immédiatement un avis médical.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.2 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Agents extincteurs appropriés :**

CO₂, poudre ou eau pulvérisée. Combattez les incendies plus importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool. Utiliser des méthodes d'extinction d'incendie adaptées aux conditions environnantes.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseil pour les pompiers

Equipment de protection: Pas d'équipement spécifique

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart des sources d'inflammation. Portez des vêtements de protection

6.2 Précautions environnementales

Ne pas laisser le produit atteindre les égouts ou tout cours d'eau.

Informez les autorités compétentes en cas d'infiltration dans un cours d'eau ou un système d'égouts.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Version 1

Absorber avec un matériau liant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure). Éliminer le matériel contaminé comme déchet conformément à la section 13.

Assurer une ventilation adéquate.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec un matériau liant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure).

Éliminer le matériel contaminé comme déchet conformément à la section 13.

Assurer une ventilation adéquate.

6.4 Référence à d'autres sections

Section 7 pour obtenir des informations sur une manipulation sécuritaire.

Section 8 pour obtenir des informations sur l'équipement individuel. Section 13 pour les informations concernant l'élimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Gardez les récipients bien fermés. Conserver dans un endroit frais et sec dans des récipients bien fermés.

Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

Assurer une bonne ventilation/aspiration sur le lieu de travail.

Empêcher la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions : Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Conserver dans un endroit frais.

Informations sur le stockage dans une installation de stockage commune : Conserver à l'écart des denrées alimentaires

Informations complémentaires sur les conditions de stockage:

Gardez le récipient bien fermé.

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Aucune autre information importante disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs limites à surveiller par poste de travail :

CAS: 84-66-2 diethyl phthalate

WEL Short-term value: 10 mg/m³

Long-term value: 5 mg/m³

Information complémentaire: Les listes valables lors de l'élaboration ont servi de base.

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Aucune autre donnée ; voir la section 7

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Conserver à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

Enlever immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés.



Version 1

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Évitez tout contact avec les yeux.

Évitez tout contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition brève ou de faible pollution, utiliser un filtre respiratoire. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation.

En raison de tests manquants, aucune recommandation concernant le matériau des gants ne peut être donnée pour le produit/la préparation/le mélange chimique.

Sélection du matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des taux de diffusion et de la dégradation

Matériau des gants

Le choix des gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le produit étant une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'application.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de passage exact doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.

Protection yeux/visage

Lunettes hermétiques

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Informations générales**

Etat Physique	Liquide
Couleur	Jaune pâle à jaune
Odeur	Caractéristique
Seuil d'odeur	Indéterminé
Point de fusion/Point de congélation:	Indéterminé
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition	296.1 °C (CAS: 84-66-2 diethyl phthalate)
Inflammabilité	Non applicable
Limites d'explosivité inférieure et supérieure	
Inférieures:	Indéterminé
Supérieures :	Indéterminé
Point éclair:	70–100 °C (CAS: 121-32-4 Ethyl vanillin)
Température de décomposition :	Indéterminé
pH	Insoluble (dans l'eau)
Viscosité:	
Viscosité cinématique	Indéterminé



Suivant le Règlement (EC) No 453/2010, 2015/830, 1907/2006 (REACH) & 1272/2008 (CLP)

Version 1

Dynamique:

Indéterminé

Solubilité**Eau :**

Insoluble (10%)

Alcools :

Miscible en partie

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Indéterminé

Pression de la vapeur à 20°C

0 hPa (CAS: 84-66-2 diethyl phthalate)

Densité et/ou densité relative**Densité à 20°C:**1.079–1.119 g/cm³**Densité relative**

Indéterminé

Densité de la vapeur

Indéterminé

Autres Informations :**Apparence :****Forme :**

Huileux

Informations importantes sur la protection de la santé et de l'environnement, ainsi que sur la sécurité.**Température d'allumage:**

Le produit ne s'auto allume pas

Propriétés d'explosion:

Le produit ne présente pas de danger d'explosion.

Teneur en solvant :**Solvants organiques :**

0.5%

VOC (EC)

0.50 %

VOCV (CH)

0.50 %

Teneur en solide:

11.0 %

Indice de réfraction

1.503-1.513

Changement d'état**Taux d'évaporation**

Indéterminé

Informations concernant les classes de danger physique**Explosives**

Néant

Gaz inflammables

Néant

Aérosols

Néant

Gaz oxydants

Néant

Gaz sous pression

Néant

Liquides inflammables

Néant

Solides inflammables

Néant

Substances et mélanges autoréactifs

Néant

Liquides pyrophoriques

Néant

Solides pyrophoriques

Néant

Substances et mélanges auto-chauffants et mélanges qui émettent des gaz inflammables en contact avec l'eau

Néant

Liquides oxydants

Néant

Solides oxydants

Néant

Peroxydes organiques

Néant

Corrosion aux métaux

Néant

Explosifs désensibilisés

Néant

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité** Pas d'information complémentaire disponible**10.2 Stabilité chimique**

Version 1

Décomposition thermique / conditions à éviter:

Aucune décomposition si utilisé et stocké conformément aux spécifications.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Pas de réaction dangereuse connue.**10.4 Conditions à éviter** Pas d'information complémentaire disponible**10.5 Matériaux incompatibles** Pas d'information complémentaire disponible**10.6 Produits de décomposition dangereux** Aucun produits de décomposition connus.**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Information sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (EC) No 1272/2008****Toxicité aigüe** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis**LD/LC50 valeurs pertinentes pour la classification:****ATE (Acute Toxicity Estimates)****CAS: 97-53-0 Eugenol**

Oral LD50 1930 mg/kg

CAS: 104-55-2 cinnamaldehyde

Oral LD50 2220 mg/kg

CAS: 78-70-6 linalool

Oral LD50 2790 mg/kg

Dermal LD50 5610 mg/kg

CAS: 5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diene

Oral LD50 4400 mg/kg

CAS: 91-64-5 Coumarin

Oral LD50 293 mg/kg

Effet irritant primaire :**Lésions oculaires graves/irritation oculaire :** Provoque une grave irritation des yeux.**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :** Peut provoquer une réaction allergique cutanée.**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbatrices endocriniennes :**

Aucun des ingrédients n'est mentionné.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:** Aucune information complémentaire disponible**12.2 Persistence and dégradabilité** Aucune information complémentaire disponible**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Aucune information complémentaire disponible**12.4 Mobilité dans les sols** Aucune information complémentaire disponible**12.5 Resultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable**12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.**12.7 Autres effets négatifs**

Version 1

Remarque :

Nocif pour les poissons

Notes générales:

Classe de pollution des eaux 2 (réglementation allemande) (auto-évaluation) : dangereux pour l'eau.

Ne pas laisser le produit pénétrer dans la nappe phréatique, les cours d'eau ou les égouts.

Danger pour l'eau potable en cas de fuite, même de petites quantités, dans le sol.

Également toxique pour les poissons et le plancton présents dans les plans d'eau.

Nocif pour les organismes aquatiques

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Traitement des déchets****Recommandation** Ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères. Ne laissez pas le produit atteindre le système d'égouts.**Emballage:****Recommandation:** L'élimination doit être effectuée conformément aux réglementations officielles.**SECTION 14: Informations relatives au transport**

14.1 UN number or ID number ADR, IMDG, IATA	Non réglementé
---	----------------

14.2 UN Nom d'expédition	Non réglementé
---------------------------------	----------------

14.3 Classes de dangers pour le transport ADR, IMDG, IATA	Non réglementé
---	----------------

Classe	Non réglementé
Etiquetage	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable
--	----------------

14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs	Non applicable
---	----------------

14.7 Transport maritime en vrac selon IMO	Non applicable
--	----------------

SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation spécifiques en matière de sécurité, de santé et d'environnement à la substance ou au mélange****Lois sur les poisons****Précurseurs d'explosifs réglementés**

Aucun des ingrédients n'est répertorié

Poisons réglementés

Aucun des ingrédients n'est répertorié

Précurseurs d'explosifs à déclaration obligatoire



Version 1

Aucun ingrédient n'est répertorié

Poisons à déclaration obligatoire

Aucun des ingrédients n'est répertorié

Substances chimiques existantes

CAS: 84-66-2 diethyl phthalate: 3-1301

CAS: 121-32-4 Ethyl vanillin: 3-1201

CAS: 97-53-0 Eugenol: 3-637

CAS: 104-55-2 cinnamaldehyde: 3-1148

CAS: 121-33-5 vanillin: 3-1200

CAS: 78-70-6 linalool: 2-249, 2-258

CAS: 106-27-4 Isoamyl butyrate: 2-779

CAS: 115-95-7 linalyl acetate: 2-2536

CAS: 5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diene: 3-2245, 7-988, 8-498

isopropyl CAS: 110-27-0 myristate: 2-798

CAS: 91-64-5 Coumarin: 5-688

CAS: 25265-71-8 DIPROPYLENE GLYCOL: 2-413

CAS: 4940-11-8 Ethyl maltol: 5-678

CAS: 137-00-8 4-Methyl-5-thiazoleethanol: 5-204

CAS: 76-22-21,7,7-Trimethylbicyclo[2.2.1]heptan-2-one: 4-308, 4-601

CAS: 98-55-5 p-menth-1-en-8-ol (alpha-Terpineol): 3-2323

CAS: 87-20-7 Isoamyl salicylate: 3-1585

CAS: 125-12-2 Isobornyl acetate: 4-626, 4-1216

CAS: 1122-62-9 2-Acetylpyridine: 5-3706

CAS: 2082-79-3 n-octadecyl 3-(4'-hydroxy-3',5'-di-t-butylphenyl) propionate: 3-1737

CAS: 32210-23-4 4-tert-butylcyclohexyl acetate: 3-2311, 3-2356

CAS: 77-93-0 triethyl citrate: 2-1320

CAS: 93-92-5 alpha-Methylbenzyl acetate: 3-1040, 3-1045, 3-1062

CAS: 103-45-7 phenethyl acetate: 3-1040, 3-1045

CAS: 103-60-6 2-phenoxyethyl isobutyrate: 3-564

CAS: 706-14-9 gamma-Decalactone: 5-1173, 9-137

CAS: 124-19-6 nonanal: 2-494

CAS: 112-54-9 dodecanal: 2-494

CAS: 118-71-8 Maltol: 5-3642

CAS: 79-33-4 L-Lactic acid (2-hydroxy propionic acid): 2-1369

Directive 2012/18/EU

Substances dangereuses désignées - ANNEX I Aucun ingrédient répertorié

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation n'a été réalisée

SECTION 16: Autres informations

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Toutefois, cela ne constitue pas une garantie pour des caractéristiques spécifiques du produit et n'établit pas de relation contractuelle juridiquement valable.

Phrases pertinentes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables

H226 Liquide et vapeurs inflammables

H302 Nocif en cas d'ingestion

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



Version 1

H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque de graves lésions oculaires.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H373	Peut causer des dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Department issuing SDS: Technical Department

Contact:Technical Department msds@escentscia.uk**Abréviations et acronymes :**

ADR	European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
IATA	International Air Transport Association
GHS	Globally Harmonized System
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Substances
ELINCS	European List of notified Chemical Substances
CAS	Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOCV	Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
VOC	Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50	Lethal concentration, 50 percent
LD50	Lethal dose, 50 percent
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB	very Persistent and very Bioaccumulative
ATE	Acute toxicity estimate values

Flam. Liq. 3	Liquide inflammable – Catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë – Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosion/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens 1	Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin Sens 1S	Sensibilisation cutanée – Catégorie 1 A
Skin sens 1B	Sensibilisation cutanée – Catégorie 1 B
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique - danger aquatique aigu – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique - danger aquatique à long terme – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique - danger aquatique à long terme – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique - danger aquatique à long terme – Catégorie 3